

AG 2020

assemblée générale mjc

Rapport global 2018-2019

ORIENTATION - FINANCES - COMPTABILITÉ - PROJET ASSOCIATIF - ORIENTATION - FINANCES - COMPTABILITÉ - PROJET ASSOCIATIF - ORIENTATION - FINANCES - COMPTABILITÉ - PROJET ASSOCIATIF



www.mjc-lezignan-corbieres.com

mjc
Lezignan-Corbieres



Rapport global 2018/2019

Rapport moral et d'orientation de la Présidente ... 2
 Rapport financier du Trésorier ... 6
 Indicateurs financiers ... 9
 Compte de résultat général
 du 01/09/2018 au 31/08/2019 ... 12

Soutien à la MJC ... 15
 Bilan comptable 2018/2019 ... 16
 Rapport du Commissaire aux Comptes ... 18

Téléchargez et consultez le rapport d'activités de la saison 2018/2019 complet sur le site internet de la MJC dans la rubrique Téléchargement >> Assemblée Générale :

https://www.mjc-lezignan-corbieres.com/downloads/ASSEMBLEE-GENERALE-DE-LA-MJC_t4344.html

Fidèle à sa mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, notre MJC porte un projet d'émancipation individuelle et collective participant à la vie de notre territoire. 365 jours par an, de telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et la pratique citoyenne. Aujourd'hui, à l'occasion de notre Assemblée Générale, temps fort de la vie associative, ce rapport moral et d'orientation, mais aussi le rapport d'activité qui suivra, nous permettent de faire un focus sur l'intense activité de l'association et ses perspectives pour les mois à venir dont les maîtres mots seront l'innovation, le vivre-ensemble et la jeunesse...



La MJC de demain ...

Au quotidien notre réseau fait face à de nombreux défis dus à un contexte souvent difficile, aussi bien socio-économique que sociétal. Nous assistons à des mutations profondes dans l'attitude et l'attente de nos publics vis-à-vis du fonctionnement et des domaines d'activités des MJC. Malgré cela, nos structures, affiliées à un réseau régional et national, font preuve de combativité et attestent sans cesse ni équivoque de la pertinence de nos valeurs et de notre projet à travers de nombreuses initiatives nouvelles. Pour ce qui nous concerne, le projet de résidence que nous avons organisé en novembre dernier en est le parfait

exemple : écoute, tolérance, pacifisme, humanisme... autant de valeurs portées par l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry. Édité en 1946, année de naissance de la MJC, le conte philosophique du Petit Prince traverse les générations. Cette action a fédéré de nombreux partenaires dans une aventure qui a mêlé danse, chant, théâtre, vidéo, musique et conte. 110 jeunes de 11 à 20 ans, issus de tous les établissements scolaires de Lézignan et de la MJC ont embarqué pour une création artistique « Lo Princilhon » (Petit Prince en Occitan). À leurs côtés, quatre artistes internationaux originaires du Burkina Faso ont donné le tempo lors de deux semaines en résidence artistique avec pour clôture un magnifique spectacle et une soirée autour de la solidarité internationale.

Nous réfléchissons donc à la MJC de demain. Pour cela un plan de refondation nationale vise à renouveler la dynamique de notre réseau. Il s'agit d'une démarche ouverte et souple qui cherche à faire évoluer notre modèle à partir des réalisations du terrain sans ajouter une contrainte supplémentaire au fonctionnement de notre réseau, mais en capitalisant sur son plein potentiel et l'envie de ses acteurs, bénévoles et professionnels, à toutes les échelles du territoire.

... un espace éducatif

La jeunesse est un âge de la vie marqué par le passage de l'adolescence vers l'âge adulte. Âge des expérimentations, des engagements et des choix, c'est une période d'apprentissage des responsabilités, d'accès à l'indépendance matérielle et de construction de l'autonomie. La jeunesse c'est aussi l'âge de la confrontation aux inégalités sociales.

Nous travaillons actuellement sur l'obtention d'un soutien délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude qui concerne spécifiquement les actions jeunes, une des priorités de la MJC. La CAF crée une prestation de service pour accompagner le financement des postes d'animateurs qualifiés qui développent des projets innovants, adaptés aux attentes des adolescents et qui favorisent la prise d'initiative des jeunes. Cela concerne prioritairement les 12-17 ans.

Ce soutien nous permettra d'agir au-delà du cadre contraint de l'Accueil de Loisirs pour adolescents dans lequel est aujourd'hui l'Espace Jeunes, en adaptant les modalités de fonctionnement aux besoins et aspirations des jeunes. Le renforcement de l'action quotidienne auprès des adolescents va nous permettre concrètement :

- L'extension des horaires d'ouverture
- La mise en place d'interventions « hors les murs » pour aller vers les jeunes qui ne fréquentent pas la structure
- Des modalités de fonctionnement plus souples pour les jeunes (pas d'obligation d'inscription préalable, entrées et sorties libres sur certaines activités...)
- Une implication active des jeunes dans les projets.

Ce financement pluriannuel de 4 ans peut couvrir jusqu'à 50% du coût du poste des animateurs qualifiés en charge de cette fonction. L'engagement financier nous permettra ainsi de conforter et de développer l'Espace Jeunes dans la durée.

Une réflexion sera également engagée, en partenariat avec la municipalité, sur une éventuelle délocalisation de l'Espace Jeunes, pourquoi pas à proximité de la cité scolaire ?

Par le biais des expositions thématiques que nous allons proposer régulièrement dans le Patio Central mais aussi par l'accueil et l'organisation de nouvelles animations, ici et « hors les murs » nous conforterons ce rôle d'espace éducatif. Nous n'oublierons pas la sensibilisation au respect de l'environnement qui devient un enjeu capital. Nous devons là

faire un important travail. Plutôt que de créer une commission spécifique sur cette thématique, chacune des commissions existantes va nommer un référent « environnement » chargé de proposer des actions concrètes. En effet, il s'agit d'un axe transversal qui va concerner aussi bien l'animation, la jeunesse, le tourisme social et le numérique.

... un espace d'expression

La MJC de demain doit conforter son rôle d'espace d'expression. C'est ce que nous avons voulu marquer avec la construction de notre nouveau projet associatif.

En 2018, près de 80 personnes (adhérents, usagers, partenaires, administrateurs, référents et salariés) ont analysé les besoins et nourri la réflexion. Cette réflexion nous a permis, en 2019, de fixer les grandes orientations. Celles-ci ont été validées à l'unanimité par les adhérents, lors de la dernière Assemblée Générale. Une trentaine d'actions a été retenue, certaines sont déjà amorcées, les autres vont suivre à court et moyen terme. Le projet associatif n'est donc pas un simple rapport intéressant à ranger dans un tiroir, mais la feuille de route que nous suivons. L'objectif assigné étant de rendre la MJC encore plus en adéquation avec son temps, encore plus utile et encore plus démocratique.

A titre d'exemple, les nouvelles modalités d'élections des administrateurs (1/3 tous les ans) ou celles des référents des clubs et des délégués des sections (tous les trois ans) démontrent la vitalité de la vie démocratique de notre association avec une participation en progression.

C'est dans le même esprit que nous avons reçu, à leur demande, l'ensemble des têtes de listes aux prochaines élections municipales. Ici, c'est la Maison de tous les lézignanais et lézignanais. Ce principe est gravé dans le marbre par l'article 3 de nos statuts :

« La MJC est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache à un parti politique, un mouvement idéologique ou confessionnel. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la cité ». Trois questions concernant les relations entre la municipalité et la MJC ont été adressées aux candidats. Si vous le souhaitez, vous pourrez prendre connaissance des réponses. Nous comptons sur le futur Conseil Municipal pour nous aider à poursuivre notre mission au service des habitants de notre Ville.

... un espace de pratiques

Le projet numérique de la MJC s'intègre totalement dans le nouveau projet associatif. Il doit être un outil de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique à destination de tous les publics.

La MJC devient un véritable « Tiers Lieu ». Ce terme désigne des espaces collaboratifs utilisables de manière flexible, qui constituent une alternative à l'entreprise traditionnelle et au travail indépendant à domicile. Nous envisageons de mettre à disposition des habitants un espace de coworking, espace partagé qui permet de mutualiser les outils et encourage l'échange et l'ouverture.

Le FABLAB va également voir le jour dans les mois à venir. Il s'agit d'un lieu ouvert au public où sont mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des imprimantes 3D ainsi que des machines pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. La caractéristique principale des FABLAB est leur ouverture. Ils regroupent différentes populations et tranches d'âge. Ils constituent un espace de rencontre et de création collaborative qui permet, entre autres, de fabriquer des objets uniques : objets décoratifs, objets de remplacement, outils..., mais aussi de transformer ou réparer des objets de la vie courante.

Ce projet a été déposé dans le cadre du Budget Participatif du Département de l'Aude. Il a été pré-retenu et sera soumis au vote des audoises et audois au mois de mai prochain. Nous comptons sur votre appui, le vote sera possible par internet.

Internet est incontournable pour pouvoir accéder à un nombre grandissant de services et de démarches, y compris celles liées aux services publics. Chaque jour, en tant que citoyen, nous sommes confrontés à l'apprentissage de nouveaux usages, de nouvelles technologies. Cela explique l'isolement ressenti lorsqu'internet ne parvient pas jusqu'à nous ce qui contribue à la fracture numérique. La MJC répond chaque semaine à environ 80 sollicitations. Ainsi, l'espace bar est devenu un bar « connecté ». Déjà, deux postes informatiques en libre accès ont été installés. Un personnel et une volontaire en Service Civique sont chargés :

- d'accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel,
- d'apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type déclaration d'impôts) ou des simulations de prestations,
- d'aider l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...) ou pour la création d'un compte de messagerie.

Grâce à un partenariat avec l'UDAF ce service est complété par des permanences d'un écrivain public. Depuis le mois de septembre dernier, celui-ci accueille gratuitement sur rendez-vous les habitants qui souhaitent être accompagnés dans leurs démarches administratives.

Au niveau sportif, après l'achat par la MJC fin 2018, la rentrée scolaire fut l'occasion de mettre à disposition de nos adhérents la première partie des locaux rénovés de l'Athlétic-Club, soit près de 450 m² pour la pratique du fitness, de la gym et de la musculation.

Afin de boucler le budget (financé par la MJC à 100% je le précise), la quasi-totalité des travaux de démolition, d'évacuation des décombres, de pose de faïence ou carrelage et de peinture ont été réalisés en interne. Pour être opérationnel, il a fallu que salariés et bénévoles de la MJC se plient en quatre pour réussir ce défi. Dans l'ombre, de nombreuses nuits de repos, jours de congés, samedis et dimanches ont été sacrifiés pour arriver à ce résultat...

La seconde phase de travaux est en cours pour une livraison fin avril. Il ne nous restera plus qu'à inaugurer ce site flamboyant neuf en mai ou juin prochain.

... un espace de co-création

La MJC de demain se doit d'aller à la rencontre des habitants et d'intervenir dans l'espace public. Nos champs d'intervention ne doivent pas concerner uniquement les adhérents. La réflexion devra se porter sur la mise en place de projets construits avec les citoyens et les acteurs locaux, à l'échelon du territoire.

C'est dans cet esprit que la MJC a décidé de solliciter auprès de la CAF de l'Aude, l'agrément « Espace de Vie Sociale ». Pour la CAF, il s'agit d'un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, un lieu d'animation qui permet aux habitants d'exprimer, et de réaliser leurs projets.

Ce lieu a pour finalités : le développement des liens sociaux, le mieux vivre ensemble et l'implication dans la vie sociale, finalités qui définissent bien la MJC au quotidien.

La CAF nous a donc encouragés à déposer un projet pour l'obtention de cet agrément qui concrétisera la reconnaissance de notre action et apportera un nouveau soutien financier. Ce dossier répond à une méthodologie précise de l'institution. Plus qu'une simple formalité administrative, il doit permettre d'observer l'évolution de l'environnement local et des besoins, d'échanger entre habitants, bénévoles, administrateurs, partenaires, de définir des axes et des priorités. Concrètement, cela signifie :

- Elaborer un diagnostic à la fois du territoire d'intervention, (pour nous la commune), et des actions et activités de la MJC afin de resituer le contexte dans lequel s'inscrit le projet d'animation locale.
- Mettre en évidence les axes d'interventions prioritaires ainsi que les objectifs poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités
- Echanger avec les divers partenaires locaux et notamment les autres structures d'animation de la vie sociale présentes

sur le territoire (le Centre Social AMI, l'association Petit à Petit)

- Préciser les moyens internes et partenariaux à savoir humains, matériels, financiers.

Une commission composée de bénévoles et de salariés œuvre activement à l'écriture du dossier qui sera déposé courant avril. Pour nous aider dans sa réalisation, nous nous sommes attachés les services d'une consultante indépendante, Isabelle Farges, experte dans l'accompagnement des Espaces de Vie Sociale et Centres Sociaux. Ce dossier, qui devrait être examiné à la commission d'action sociale de la CAF de juillet, s'appuie fortement sur le projet associatif, lui-même issu d'une démarche participative.

Notre MJC compte aujourd'hui près de 2100 adhérents, dispose d'un budget annuel de plus d'un million d'euros. Ces dernières années, de nouveaux services ont été créés ou repris par l'association comme l'animation des centres de loisirs de la Commune, le restaurant associatif – qui vous attend du lundi au vendredi midi - ou encore le rachat de la salle de sport.

Pour répondre au développement de la MJC, à la reprise de ces services et au fonctionnement du Centre International de Séjour rénové, le nombre de salariés est passé d'une vingtaine il y a dix ans à une quarantaine aujourd'hui.

En qualité de Chef du Personnel, cela demande à Julien SANS de dégager une importante partie de son temps de travail sur la gestion indispensable des ressources humaines (plannings, paie, évaluation, suivi du temps de travail, accompagnement, formation, recrutements, ...).

Pour aider la direction à mettre en place ces importants projets, l'équipe professionnelle de la MJC s'est renforcée avec l'arrivée de Catherine Claustre au poste d'adjointe de direction.

Vous le voyez à travers ce rapport moral et vous allez également vous en rendre compte à la présentation du rapport financier et du bilan des activités, la MJC a passé un seuil historique nécessitant - pour une meilleure efficacité et un plein développement – la création de ce poste d'adjointe qui sera plus particulièrement chargé d'animer le projet associatif et de développer l'action sociale de la MJC.

Il est temps de conclure en remerciant tous nos partenaires :

- ***la Municipalité de Lézignan-Corbières***
- ***la Communauté des Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois***
- ***les fédérations des MJC (régionale et départementale)***
- ***le Conseil Départemental de l'Aude et la Région Occitanie***
- ***les services de l'Etat***
- ***la CAF de l'Aude***

« Osons faire humanité ensemble en luttant contre les discriminations, en valorisant la mixité, l'égalité et l'ouverture culturelle ». Ce défi issu de notre dernière Convention Nationale à Strasbourg en octobre 2015 et à laquelle des jeunes lézignanais ont participé reste d'actualité !

Face aux incertitudes et aux peurs, les réponses sont souvent les mêmes : le repli sur soi, le rejet de l'autre, le retour des frontières, des murs parfois barbelés.

Là où les réponses sont trop souvent normatives, autoritaires, sécuritaires, les MJC en France portent un projet d'émancipation individuelle et collective et par leurs engagements et leurs actions aux quotidiens, elles sont des passerelles d'humanité.

Isabelle POURSIÈNE, Présidente





En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable EXCO a arrêté les comptes annuels de la MJC pour la période allant du 1er septembre 2018 au 31 août 2019. La présentation de nos comptes annuels est conforme aux règles générales d'établissement. Ils sont vérifiés par le cabinet de Commissariat aux Comptes FIDURIS AUDIT de Béziers, mandaté par cette mission depuis l'Assemblée Générale de 2005. Voici les éléments significatifs de la saison 2018/2019 et nos perspectives financières pour la saison suivante.

Rapport financier du Trésorier

Les CHARGES de la MJC en 2018/2019 :

1 149 962 € contre **998 172 €** l'an dernier (augmentation de **151 789 €**).

Les dépenses sont réparties comme suit :

LES ACHATS

Les achats représentent **90 431 €** contre **65 488 €** soit **7.86 %** des dépenses totales de la MJC et augmentent de **24 942 €** par rapport à l'exercice précédent.

Le compte alimentation est le poste qui enregistre la plus forte hausse (**15 653 €**) par rapport à l'an dernier. Le fonctionnement en année pleine du restaurant associatif (contre 6 mois sur l'exercice précédent), une meilleure fréquentation de l'hébergement ainsi que la forte croissance de l'accueil de séminaires et réunions ont engendré, en parallèle, une forte augmentation des achats alimentaires.

De nouvelles dépenses apparaissent comme le poste gaz et électricité pour **2 865 €**. Il s'agit des frais énergétiques du site de l'Athlétic-Club racheté par la MJC en octobre 2018. Cette reprise d'activité a également engendré une augmentation annuelle de **2 616 €** des postes d'achat de produits d'entretien et de fournitures administratives.

Le compte travaux bâtiments et fournitures d'entretien enregistre une hausse de **+ 2 058 €**. C'est principalement les frais affectés à la réhabilitation du nouveau site sportif pour les travaux réalisés en direct par les salariés ou bénévoles de la MJC.

Les dépenses du compte textile sont en nette diminution cette saison – **2 211 €**. Pas de gala de danse programmé en 2018/2019 et pas de commandes significatives de tenues pour les clubs expliquent cette baisse.

Signalons enfin qu'une dépense d'un montant de **3 594 €** a été engagée au compte achat pour revente. Il s'agit d'une commande groupée de tables, pour les clubs de ping-pong du département, portée par la MJC.

LES SERVICES EXTÉRIEURS

Les services extérieurs s'élèvent à **74 501 €** contre **54 403 €** l'an dernier. Ils représentent **6,4 %** des dépenses totales de l'association.

Les coûts des prestations d'encadrement des sections d'activités sont les dépenses les plus importantes avec **36 700 €** contre **23 274 €** l'an dernier. Elles sont en augmentation de **13 426 €**. Cette hausse correspond au recours à des auto-entrepreneurs pour la mise en place de nouvelles sections (Chinois, Aquarelle, Cirque, ...) ainsi que le passage en statut d'indépendante de notre professeur de Yoga.

Le poste autres locations enregistre une augmentation de **2 945 €**. Nous avons connu une augmentation des coûts de location de la piscine intercommunale de Capendu ainsi que la location d'instruments de musique pour nos sections.

Le poste réparations de biens passe de **493 €** à **2 982 €**. Cette hausse de **2 488 €** se justifie par la facturation de l'entretien annuel des nouveaux équipements livrés après les travaux (filtres pour la ventilation de la salle de spectacle et de danse, dégraissage biannuel des hottes, ...).

Deux nouveaux comptes de sous-traitance sont créés sur cet exercice comptable :

Le premier concerne la prise en compte de la facturation pour **1 025 €** de l'annuité liée à l'achat d'un minibus en crédit-bail. Cet investissement était imposé par le cahier des charges de l'animation du Centre de Loisirs dont la convention, signée avec la Communauté des Communes, a été reconduite pour 4 ans.

Le second nouveau compte, études et recherches, regroupera des prestations extérieures pour des missions nous permettant d'obtenir certains certificats liés à la sécurité ou à élaborer des diagnostics afin de répondre à de nouveaux appels à projets. Nous avons engagé **1 540 €** en 2018/2019 pour les études de faisabilité de la réhabilitation des locaux de l'Athlétic-Club principalement.

LES AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes s'élèvent à **217 097 €** contre **192 740 €** l'an dernier. Elles représentent **18,8 %** des dépenses totales de l'association.

Le poste des indemnités reversées aux volontaires en service civique augmente de **3 827 €** par rapport à l'exercice précédent où seulement un contrat avait été signé contre cinq en 2018/2019.

L'achat des locaux de l'Athlétic-Club a entraîné des frais de notaire pour **2 058 €**.

Les comptes qui enregistrent les dépenses les plus importantes sont les frais liés à l'organisation de nos séjours ou des sorties culturelles ou sportives (transports, hébergements, repas, visites, compétitions, forfaits ski ...) soit un total de **128 931 €** contre **112 868 €** l'an dernier. Ils augmentent de **16 063 €**.

Nous avons reversé la somme de **32 154 €** contre **29 551 €** l'an dernier aux fédérations sportives ou fédérales pour les affiliations, les cotisations et les licences.

Le poste frais de déplacements individuels pour mission enregistre une augmentation de **3 038 €** en raison de nombreux déplacements de la direction pour des réunions à Toulouse sur le projet numérique mais aussi et surtout par l'envoi d'une délégation à Lauterbach, en Allemagne, pour la célébration du cinquantième anniversaire du jumelage entre nos deux villes.

Signalons des économies significatives sur les frais d'affranchissement pour **1 080 €**. Nous privilégions le numérique (mail, réseaux sociaux pour la communication des informations générales sur la vie de l'association).

LES IMPÔTS, LES TAXES ET LES CHARGES

DE PERSONNEL

Ces postes représentent **56.9 %** des charges totales de la MJC contre **62.3 %** l'an dernier (diminution de **5.4 %**).

Les impôts et taxes se montent à **17 558 €** contre **7 340 €** en 2017/2018 et le montant des frais de personnel a représenté la somme de **637 134 €** contre **615 027 €** en 2017/2018.

Ces charges enregistrent une augmentation globale de **32 324 €** par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les impôts et les taxes nous inscrivons sur cet exercice deux nouveaux postes de dépenses qui font suite au rachat de l'Athlétic-Club : la taxe foncière pour **2 253 €** et les droits d'enregistrement et de timbre reversés à l'Etat par le notaire pour **4 725 €**.

Pour les charges de personnel nous enregistrons sur l'exercice une hausse globale des salaires et des charges de **21 815 €** par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par la reprise des salariés de l'Athlétic-Club au moment de l'absorption de l'ancienne association.

LES CHARGES FINANCIÈRES,

EXCEPTIONNELLES, LES AMORTISSEMENTS

ET LES PROVISIONS

Ils ont représenté **9.8 %** des dépenses totales de la MJC en 2017/2018 contre **6.2 %** en 2017/2018.

Ces postes ont engendré une charge de **113 238 €** contre **63 171 €** l'an dernier soit une hausse de dépenses de **50 067 €**.

Le poste perte irrécouvrable enregistre une augmentation de **2 191 €**. Il s'agit de dettes de clients datant de plusieurs exercices comptables qui ne seront jamais recouvrées malgré de multiples relances.

Les dotations aux amortissements liées aux investissements (aménagement divers, matériels et mobiliers) représentent la somme de **34 732 €** contre **31 940 €** l'an dernier. Elles sont en augmentation de **2 792 €**. Il faut préciser que les travaux de réhabilitation de l'Athlétic-Club, débutés en mars 2019 et dont les entreprises ont commencé à facturer en juillet, sont peu comptabilisés sur cet exercice. Les investissements liés à ce projet seront amortis sur 15 à 25 ans.

Nous avons profité de cet exercice comptable excédentaire pour augmenter les provisions de départ en retraite des salariés pour **29 820 €** et pour inscrire au bilan une autre provision pour litige de **10 000 €**. Il s'agit de prendre en compte le risque de confirmation d'une procédure en appel pendante entre l'ancienne association Athlétic-Club (dont nous devenons redevable depuis la fusion) avec l'un de ses ex-salariés.

Par ailleurs nous avons enregistré en recette des subventions dans le cadre de la Politique de la Ville versées en juillet 2019. Ces projets n'ont pas été réalisés à la clôture de l'année comptable. En conséquence nous avons extourné la somme de **32 103 €** que nous inscrivons sur l'exercice comptable 2019/2020 pour la réalisation de ces projets programmés à l'automne 2019 et en début d'année 2020.

Les PRODUITS de la MJC en 2018/2019 :

1 176 916 € contre **1 022 359 €** la saison précédente soit **154 557 €** de recettes supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes sont réparties comme suit :

LES VENTES DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS

Elles représentent **41,8 %** de nos recettes totales et s'élevèrent à **492 902 €** contre **381 320 €** l'an dernier soit une progression de **111 582 €**.

En 2018/2019 les prestations liées à l'animation du Centre de Loisirs se sont élevées à **121 276 €** contre **84 702 €** en 2017/2018 soit une augmentation de recettes de **36 574 €**. Cette augmentation est liée à deux facteurs : en premier lieu une renégociation des tarifs de nos prestations qui étaient gelés depuis 2013 et ensuite une hausse de la fréquentation des structures de loisirs. Ces augmentations doivent nous permettre de faire face à la perte des subventions des postes en contrats aidés affectés sur le Centre.

Les recettes liées à l'accueil de séminaires, de réunion, à l'hébergement et à la restauration passent de **119 008 €** à **164 523 €**. Ce surplus de recette (**45 515 €**) est lié à l'ouverture, depuis janvier 2018, du service restauration pour les usagers et les adhérents mais aussi à une augmentation des demandes d'accueil dans nos locaux fonctionnels et rénovés.

Les recettes de ventes au bar sont également en progression de **1 463 €** soit un total de **6 273 €** sur l'exercice. Par contre celles des produits des manifestations diminuent de **2 077 €** en raison de la non-reconduction du gala de danse (il se déroule une année sur deux).

Les produits des sorties et des séjours ont enregistré **125 463 €** de recettes contre **105 220 €** en 2017/2018. Ils augmentent de **20 243 €**.

Le compte ventes diverses correspond à la revente des tables de ping-pong aux autres clubs du département pour **4 034 €**.

Grâce à l'organisation de formation, à la mise en place de cours sur la MJC de Ginestas, à l'obtention du label « promeneur du net » ou à la mise en place de projets facturés avec le GEM de Narbonne, nous enregistrons une importante augmentation des produits du numérique qui représentent **12 487 €** contre **1 500 €** l'an dernier.

LES SUBVENTIONS

Les subventions ont représenté **24,3 %** des recettes de la MJC (contre **27,7 %** l'an dernier et **33,5 %** il y a deux ans). Elles s'élevèrent à **286 820 €** contre **284 131 €** en 2017/2018. Sur l'exercice comptable les subventions de la Ville ont représenté **10,7 %** des recettes totales de la MJC et celles de l'Etat **10,7 %** également.

La principale baisse constatée est la subvention de l'Etat sur l'emploi pour **9 926 €** (la baisse l'an dernier était déjà

de **27 745 €**). Cela correspond à la baisse des financements des contrats aidés annoncée par le Gouvernement en 2017. Malgré cela, ces aides à l'emploi ont représenté sur l'exercice comptable une recette de **109 633 €** qui va encore se réduire en 2019/2020. Les subventions du Centre National de Développement du Sport, après avoir diminué en 2017/2018, progressent et ont représenté **12 179 €**.

La subvention pour les services civiques passe de **1 130 €** à **4 763 €** permettant d'accueillir quatre volontaires au lieu d'un seul l'an dernier.

Le Conseil Régional nous a attribué **2 000 €** supplémentaires pour l'accueil d'apprentis.

Les subventions de la Mairie progressent de **16 150 €**. Nous avons récupéré, suite à la reprise, la subvention annuelle qu'attribuait la Ville à l'association Athlétic-Club. Nous n'avons pas sollicité de subvention exceptionnelle auprès de la Mairie cette année (l'an dernier **21 000 €** avait été attribués par le Conseil Municipal suite aux procédures liés à la reprise des centres de loisirs).

Les aides de la CAF sont en baisse de **3 150 €** car nous n'avons pas organisé de séjours famille en 2019.

La subvention de la Communauté des Communes est stable, à savoir **8 000 €** pour la politique culturelle et sportive de la MJC. Idem pour les aides du département de l'Aude, **1 500 €** sur cet exercice.

LES COTISATIONS, LES ADHÉSIONS ET

LE SPONSORING

Ces postes de recettes représentent la somme totale de **351 277 €** contre **247 226 €** l'an dernier (progression de **104 051 €**) soit **29,8 %** des recettes totales de la structure contre **24,2 %** l'an dernier.

Les adhésions et cotisations se sont élevées à **346 898 €** contre **244 509 €** l'an dernier. Ces recettes sont liées à l'augmentation du nombre d'adhérents (+ 294 adhérents) avec la création de nouvelles activités ou la reprise de la salle de sport. Le mécénat a représenté la somme de **3 646 €**.

LES AUTRES PRODUITS ET

LES REMBOURSEMENTS DIVERS

Ces postes de recettes représentent la somme totale de **45 915 €** contre **109 689 €** l'an dernier soit **3,9 %** des recettes totales de la structure contre **10,7 %** l'an dernier. Soit une perte de recette de **63 770 €**.

Cela s'explique par le fait que l'an dernier, ces classes de recettes avaient été fortement impactées par une reprise de la provision mise de côté en 2016/2017 pour les litiges des prudhommes qui avait été réintégrée dans l'exercice comptable 2017/2018 pour **49 297 €**. Nous avons également repris un acompte versé à l'une des salariées du précédent gestionnaire du Centre de Loisirs lors du paiement de la partie exécutoire en 2014 pour **17 172 €**.

Sur 2018/2019 nous revenons sur une situation classique pour les autres produits et remboursements divers. Les remboursements divers (photocopies, rachat de matières premières par les adhérents, ...) sont en augmentation de **2 310 €** par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons engagé une somme importante pour le plan de formation des salariés (**6 337 €**), mais une partie des frais a été remboursé à la MJC par UNIFORMATION pour la somme de **4 522 €**.

Pour terminer ce rapport, je tiens à préciser que l'exercice écoulé laisse apparaître un résultat positif d'un montant de 26 954,80 €.

Cet excédent, le meilleur depuis une bonne décennie, est non seulement le fruit d'une bonne gestion comptable mais également celui des choix et de la voie suivie par la MJC. Toutefois, il ne représente que 2,29 % du budget total de la structure.

La rénovation du bâtiment, la mise en service du restaurant associatif, le nouvel agencement de la partie hébergement, le développement du Centre aéré, la continuité des diverses activités (avec même des créations) et dernièrement, l'acquisition de l'Athlétic Club qui est venu « muscler » notre actif, sans oublier le dévouement du personnel, des bénévoles et des divers partenaires, en sont les principaux facteurs.

Reste encore du chemin à parcourir, en particulier pour augmenter les fonds propres, afin qu'ils reflètent le montant correspondant à une structure de cette envergure.

Rappelons qu'à ce jour, nous avons franchi 2 caps : le million d'euros (côté finances) et les 2 000 adhérents.

Nous avons donc aujourd'hui une bonne partie des bases pour amorcer un tournant important pour la MJC. Afin de poursuivre cette route, il reste encore :

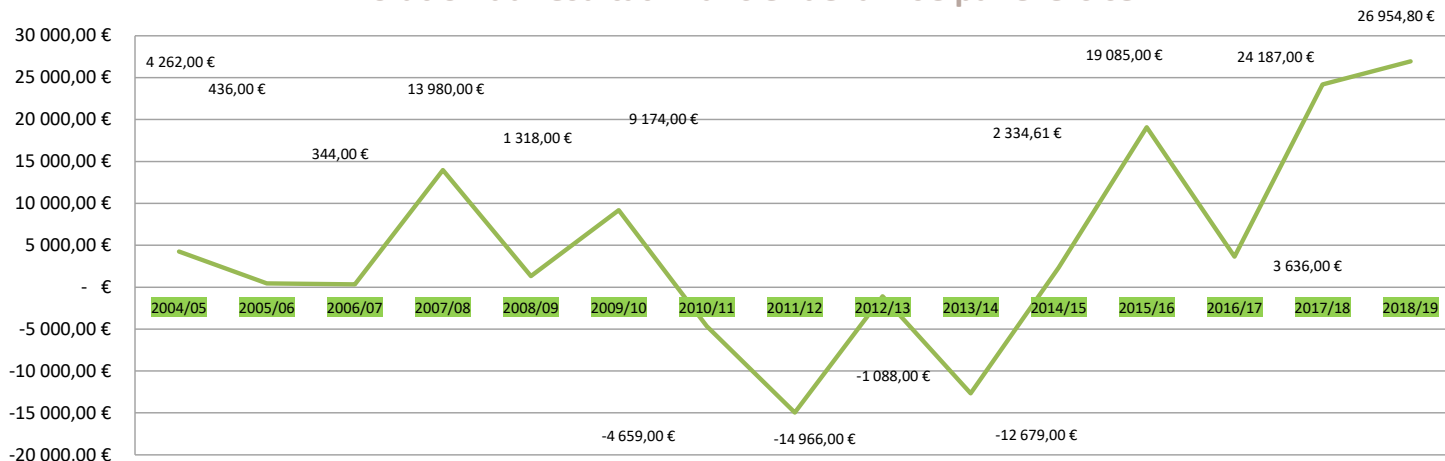
- à renégocier une meilleure répartition des subventions par le biais de la convention pluriannuelle d'objectif afin de mieux coller au projet associatif ;
- à mettre en place des actions pour l'accroissement de la partie restauration et hébergement ;
- à répondre, grâce au renforcement de l'équipe de direction, à d'autres appels à projets générant de nouveaux financements.

Enfin, vous avez la possibilité de soutenir l'association par le biais du mécénat (se rapprocher du secrétariat accueil) ou encore en réservant votre déjeuner dans notre restaurant associatif où sont servis de très bons plats préparés par notre chef et son équipe (les menus sont affichés tous les jours à l'accueil ou sur le site de la MJC).

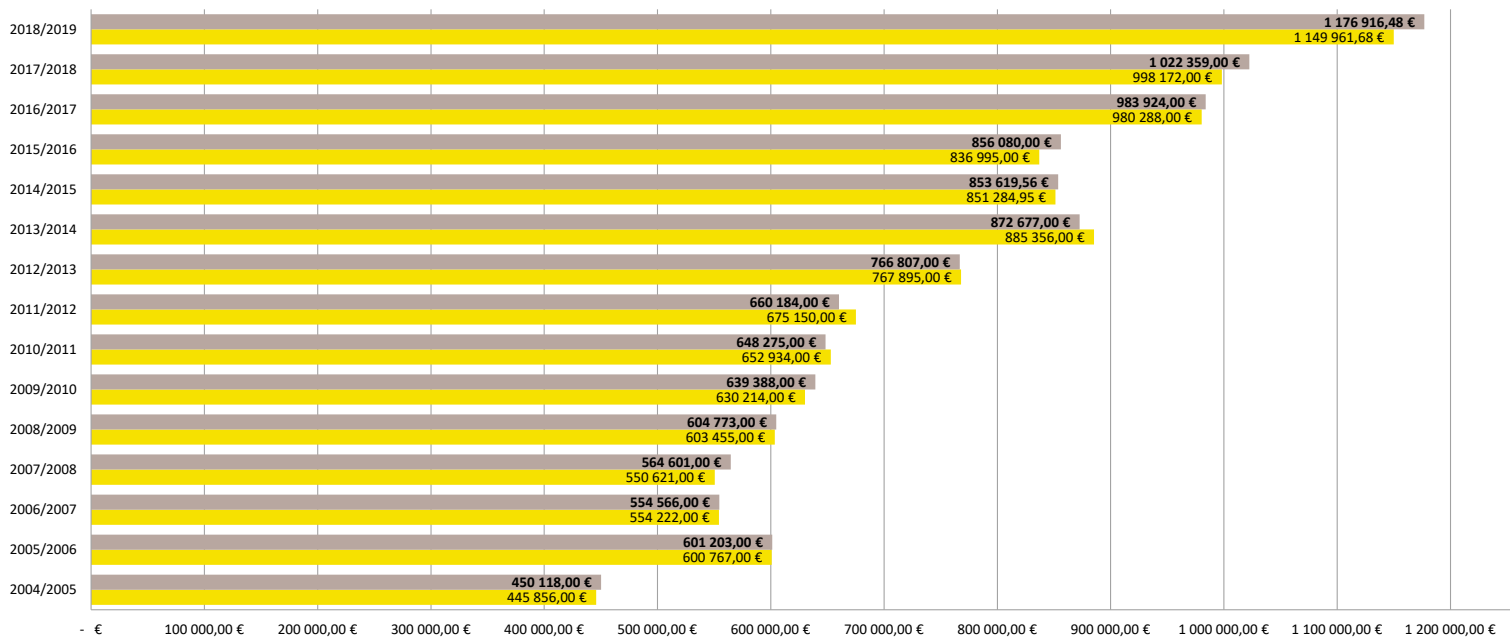
Merci pour votre attention.

Jean PÉRILLOU, Trésorier

Evolution du résultat financier de la MJC par exercice

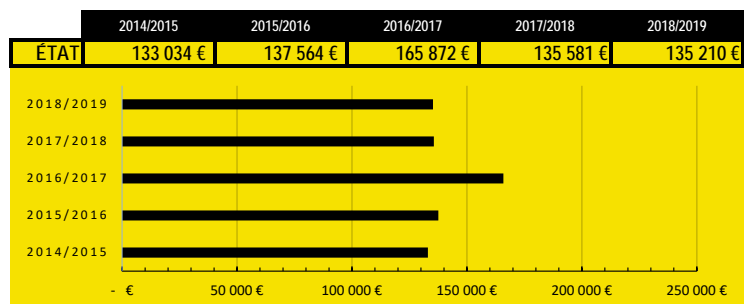
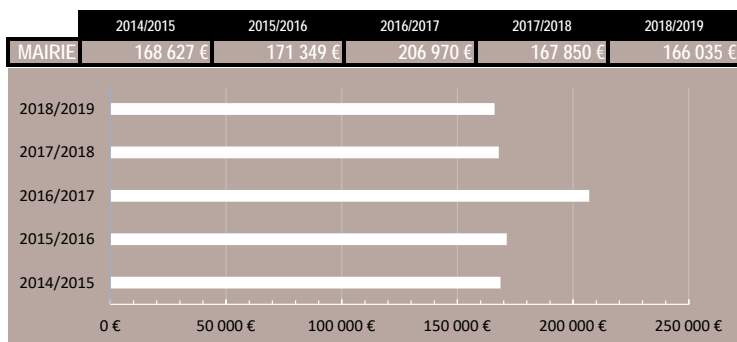


EVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE LA MJC DE 2005 À 2019



EVOLUTION DES PRINCIPALES SUBVENTIONS

Détail des SUBVENTIONS MAIRIE	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Contrat Educatif Local	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Estivades	6 294,00 €	6 391,00 €	5 604,00 €	5 187,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Contrat Enfance Jeunesse	46 250,00 €	46 250,00 €	46 250,00 €	40 833,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
Fonctionnement	68 000,00 €	69 333,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Aide aux clubs	38 577,00 €	38 653,00 €	41 150,00 €	41 950,00 €	40 350,00 €	56 500,00 €
Politique de la Ville	- €	- €	345,00 €	- €	- €	3 035,00 €
Subvention Exceptionnelle	40 000,00 €	40 600,00 €	- €	41 000,00 €	21 000,00 €	- €
Total	207 121,00 €	209 227,00 €	171 349,00 €	206 970,00 €	167 850,00 €	166 035,00 €

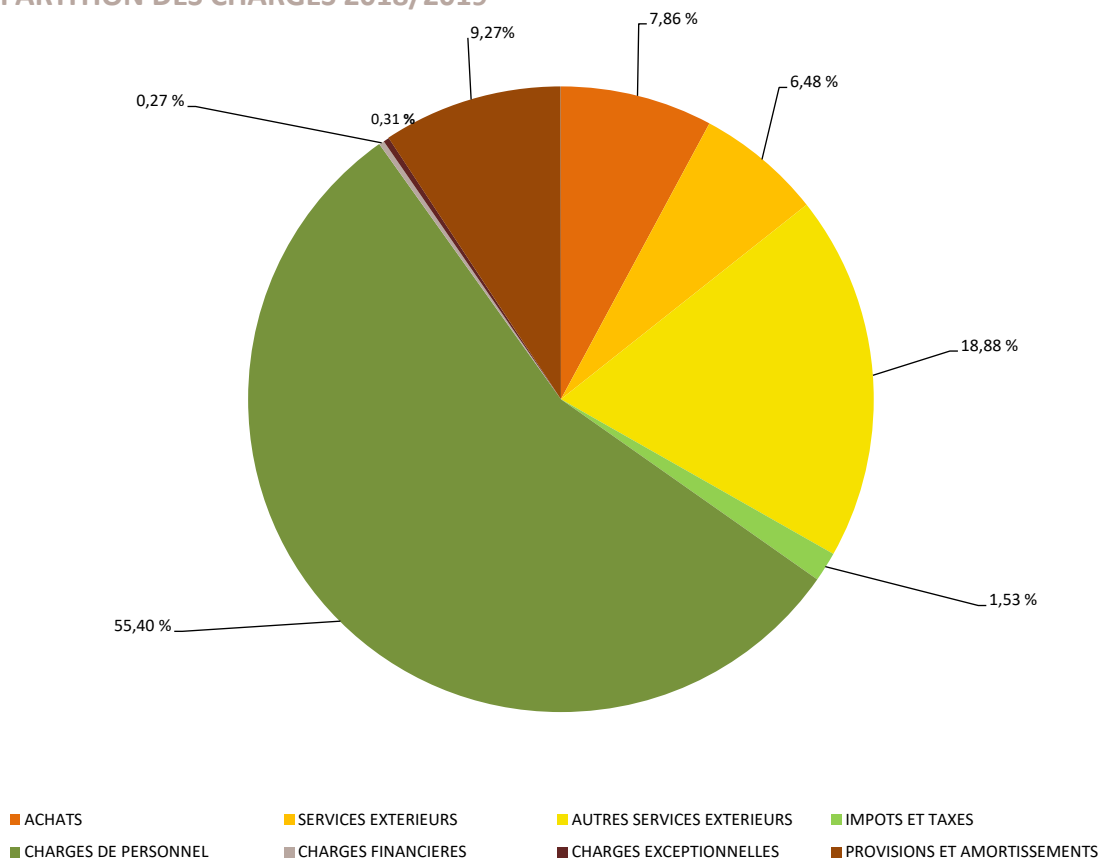


Détail des SUBVENTIONS ETAT	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
ASP > Aide à l'Emploi	111 727,00 €	125 334,00 €	126 731,00 €	147 305,00 €	119 559,00 €	109 633,00 €
ASP > Service Civique	3 100,00 €	2 200,00 €	1 833,00 €	2 467,00 €	1 130,00 €	4 763,32 €
Fond National Développement du Sport	7 000,00 €	5 500,00 €	5 400,00 €	12 500,00 €	8 892,00 €	12 179,00 €
Fond National Développement Vie Associative	6 200,00 €	- €	3 600,00 €	3 600,00 €	6 000,00 €	3 400,00 €
D.D.C.S.P.P.	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
Politique de la Ville - CGET	- €	- €	345,00 €	- €	- €	4 235,00 €
Total	128 027,00 €	133 034,00 €	137 909,00 €	165 872,00 €	135 581,00 €	135 210,32 €

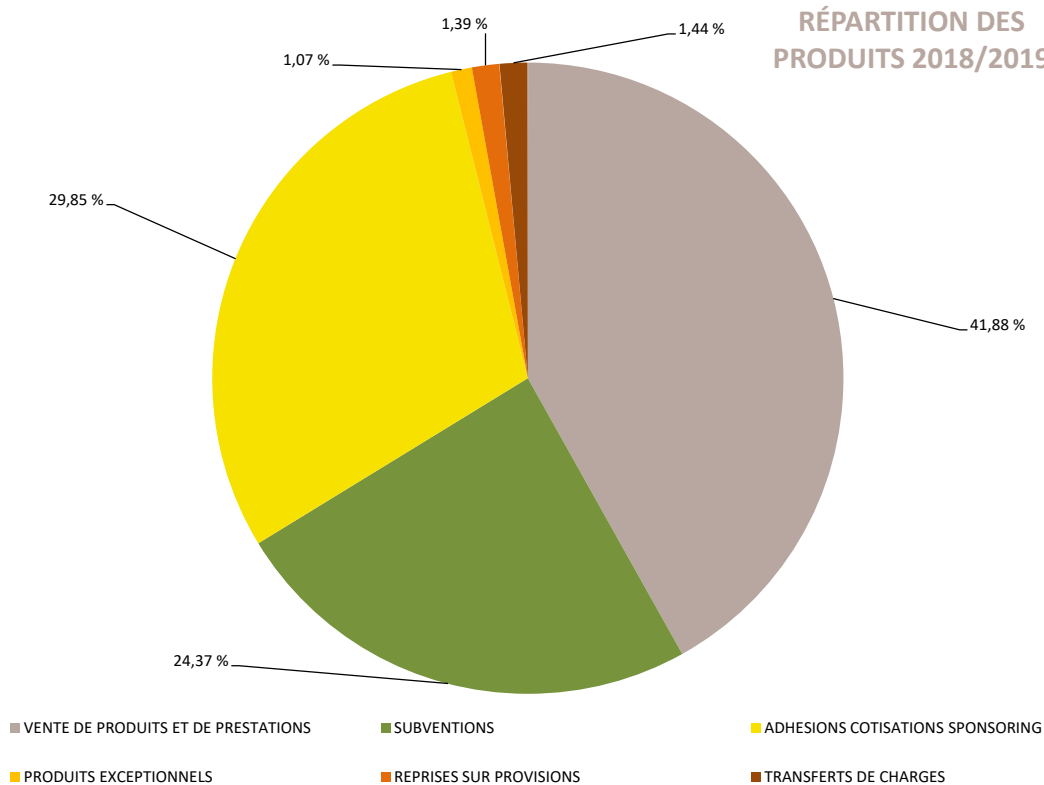
EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES ADHÉRENTS

PARTICIPATIONS DES ADHÉRENTS	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Cartes MJC & CIS	19 884 €	23 697 €	23 719 €	24 823 €	25 924 €
Cotisations Clubs	62 340 €	73 393 €	75 070 €	85 014 €	97 610 €
TOTAUX	82 225 €	97 090 €	98 790 €	109 837 €	123 534 €

RÉPARTITION DES CHARGES 2018/2019



RÉPARTITION DES PRODUITS 2018/2019



2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
28 327 €	29 480 €	27 968 €	33 378 €	31 042 €	30 892 €	30 970 €	39 925 €	35 024 €	45 176 €
118 635 €	147 534 €	151 059 €	182 612 €	192 207 €	183 075 €	206 592 €	222 884 €	199 830 €	301 722 €
146 962 €	177 013 €	179 027 €	215 990 €	223 249 €	213 967 €	237 562 €	262 809 €	234 854 €	346 898 €

CHARGES 2018/2019

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
60220000	PHARMACIE	22,91 €		22,91 €
60260000	EMBALLAGES, GOBELETS ...JETABLES	1 675,63 €		1 675,63 €
60325000	STOCKS DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 193,45 €	846,72 €	346,73 €
60326000	STOCKS PRODUITS ENTRETIEN ET EMBALLAGES	863,56 €	559,30 €	304,26 €
60360000	STOCK BAR	385,29 €	258,18 €	127,11 €
60370000	STOCKS ALIMENTATION	944,35 €	792,09 €	152,26 €
60371200	STOCKS GOURDES MJC	1 059,15 €	1 059,15 €	- €
60371300	STOCKS TEE-SHIRT MJC	399,20 €	399,20 €	- €
60611000	GAZ	2 053,72 €		2 053,72 €
60612000	ELECTRICITE	812,91 €		812,91 €
60613000	CARBURANT	1 405,33 €		1 405,33 €
60631000	TRAVAUX BATIMENTS FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 707,25 €		3 707,25 €
60632000	PETIT EQUIPEMENT	6 987,71 €	33,70 €	6 954,01 €
60633000	PRODUITS D'ENTRETIEN	5 302,29 €		5 302,29 €
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 082,49 €	10,32 €	4 072,17 €
60650000	MATERIEL ET FOURNITURES CLUBS D'ACTIVITES	6 345,53 €		6 345,53 €
60700000	ALIMENTATION / BOISSONS	49 600,14 €	47,70 €	49 552,44 €
60714000	TEXTILE	4 002,58 €		4 002,58 €
60715000	ACHAT POUR REVENTE	3 594,00 €		3 594,00 €
Total Sous-classe 60 - Achats		94 437,49 €	4 006,36 €	90 431,13 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
61120000	SOUS TRAITANCE ANIMATION	30,00 €		30,00 €
61130000	PRESTATIONS ACTIVITÉS	37 550,00 €	850,00 €	36 700,00 €
61200000	LOYER CREDIT BAIL VEHICULES	1 025,04 €		1 025,04 €
61300000	FRAIS DE GESTION INTERNE	52 115,00 €	52 115,00 €	- €
61320000	LOCATION HANGAR	3 124,19 €		3 124,19 €
61351000	LOCATION COPIEUR CANON	6 890,26 €	530,02 €	6 360,24 €
61351100	LOCATION TERMINAL CB	266,40 €		266,40 €
61352000	AUTRES LOCATIONS	4 839,00 €		4 839,00 €
61352100	LOCATION VEHICULES	1 710,00 €		1 710,00 €
61550000	REPARATIONS BIENS	2 982,47 €		2 982,47 €
61552000	REPARATIONS VEHICULES	81,60 €		81,60 €
61560000	MAINTENANCE TECHNIQUE	4 975,86 €	608,09 €	4 367,77 €
61561000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	3 328,46 €	431,20 €	2 897,26 €
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	9 769,40 €	2 433,34 €	7 336,06 €
61610000	ASSURANCE CREDIT BAIL MINIBUS	76,60 €		76,60 €
61700000	ETUDES ET RECHERCHE	5 140,00 €	3 600,00 €	1 540,00 €
61811000	ABONNEMENTS REVUES ET PRESSE	1 165,20 €		1 165,20 €
Total Sous-classe 61 - Sous-traitances		135 069,48 €	60 567,65 €	74 501,83 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
62100000	INDEMNITÉS SERVICES CIVIQUES	4 784,77 €		4 784,77 €
62227000	HONORAIRES NOTAIRE	2 058,40 €		2 058,40 €
62260000	HONORAIRES CABINET COMPTABLE	13 557,00 €	3 162,60 €	10 394,40 €
62261000	HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	2 760,00 €		2 760,00 €
62280000	FRAIS DE FORMATIONS DES BENEVOLES	970,00 €		970,00 €
62310000	PUBLICATION / COMMUNICATION	7 219,02 €		7 219,02 €
62340000	CADEAUX/RECOMPENSES/LOTS/DEUIL	1 963,51 €		1 963,51 €
62380000	POURBOIRES DON COURANT	1,00 €		1,00 €
62420000	TRANSPORTS COLLECTIFS	34 817,37 €	5 000,00 €	29 817,37 €
62500000	DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS POUR MISSIONS	5 820,62 €		5 820,62 €
62510000	FRAIS REPAS MISSIONS /REUNIONS/DIVERS	1 236,75 €		1 236,75 €
62511000	FRAIS D'ORGANISATION SEJOURS	78 265,12 €		78 265,12 €
62512000	FRAIS COMPETITIONS SPORTIVES	3 371,33 €		3 371,33 €
62512100	FRAIS DE VISITES CULTURELLES ET DE LOISIRS	15 562,39 €		15 562,39 €
62513000	FRAIS D'AUTOROUTE	336,49 €		336,49 €
62520000	Compte créé durant l'import	272,79 €	272,79 €	- €
62570000	RECEPTIONS	6 423,03 €	807,00 €	5 616,03 €
62600000	TELEPHONE FAX	2 180,84 €		2 180,84 €
62610000	INTERNET	2 078,47 €		2 078,47 €
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	970,62 €	379,39 €	591,23 €
62640000	PHOTOCOPIES	10 344,03 €	5 748,92 €	4 595,11 €
62700000	FRAIS ET SERVICES BANCAIRES	2 322,97 €		2 322,97 €
62780000	COMMISSIONS CB, CHQ VACANCES, COUPONS SPORTS, TK RESTO	1 081,68 €		1 081,68 €
62800000	COTISATIONS	948,37 €		948,37 €
62800001	COTISATIONS FRMJC	10 413,00 €		10 413,00 €
62810000	AFFILIATIONS FEDERATIONS	715,67 €		715,67 €
62812000	ACHATS FORFAITS SKI	1 915,00 €		1 915,00 €
62820000	LICENCES AUX FEDERATIONS	20 077,78 €		20 077,78 €
Total Sous-classe 62 - Autres services extérieurs		232 468,02 €	15 370,70 €	217 097,32 €

Le compte de résultat est le document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de l'association pour l'exercice comptable allant du 01/09/2018 au 31/08/2019. Ce document donne le résultat net, c'est à dire ce que l'association a gagné (excédent) ou perdu (perte) au cours de la période, lequel s'inscrit au bilan.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
63110000	TAXES SUR LES SALAIRES	18 198,68 €	18 198,68 €	- €
63330000	FORMATION PROFESSIONNELLE (Uniformation)	8 623,30 €		8 623,30 €
63500000	TAXES FONCIERES	2 253,00 €	2 253,00 €	- €
63512000	TAXES FONCIERES	2 253,00 €		2 253,00 €
63513000	TAXE ORDURES MENAGERES	242,40 €		242,40 €
63540000	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	4 725,00 €		4 725,00 €
63580000	ANALYSES SANITAIRES	330,00 €		330,00 €
63710000	REDEVANCE TELE	139,00 €		139,00 €
63750000	SACEM	842,58 €		842,58 €
63752000	S P R E	402,87 €		402,87 €
Total Sous-classe 63 - Impôts et taxes		38 009,83 €	20 451,68 €	17 558,15 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
64100000	SALAIRES BRUTS	461 093,20 €		461 093,20 €
64120000	CONGES PAYES PRIS	1 048,42 €		1 048,42 €
64121000	CONGES PAYES DUS	7 169,00 €	3 108,00 €	4 061,00 €
64146000	INDEMNITE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE	491,40 €		491,40 €
64300000	CACHETS INTERMITTENTS DU SPECTACLE	611,98 €		611,98 €
64301000	GUICHET UNIQUE INTERMITTENTS DU SPECTACLE	388,02 €		388,02 €
64510000	URSSAF ET POLE EMPLOI	68 117,61 €	10 299,02 €	57 818,59 €
64520000	PRÉVOYANCE (Chorum)	8 951,19 €		8 951,19 €
64530000	RETRAITES (Malakoff-Médéric)	29 297,18 €	10 770,26 €	18 526,92 €
64531000	MUTUELLE SANTÉ (Malakoff-Médéric)	7 854,23 €		7 854,23 €
64580000	MEDECINE DU TRAVAIL	4 196,71 €		4 196,71 €
64590000	CHARGES SUR CONGES PAYES	2 460,00 €	1 253,00 €	1 207,00 €
64720000	OEUVRES SOCIALES	3 291,20 €		3 291,20 €
64780000	FRAIS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES	6 337,00 €		6 337,00 €
64801000	FONJEP	68 124,00 €	6 866,11 €	61 257,89 €
Total Sous-classe 64 - Charges de personnel		669 431,14 €	32 296,39 €	637 134,75 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
65800000	CHARGES DIVERSES DE GESTION	0,19 €		0,19 €
65810000	PERTES IRRECOURVABLES ADHERENTS	1 098,03 €		1 098,03 €
Total Sous-classe 65 - Charges de gestion courante		1 098,22 €		1 098,22 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
66110000	INTERETS PRETS BANCAIRES	1 973,37 €		1 973,37 €
Total Sous-classe 66 - Charges financières		1 973,37 €		1 973,37 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
67120000	PENALITES ET AMENDES SOCIALES	44,13 €		44,13 €
67140000	PERTES EXCEPTIONNELLES	3 060,20 €		3 060,20 €
67180000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	406,12 €		406,12 €
Total Sous-classe 67 - Charges exceptionnelles		3 510,45 €		3 510,45 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
68110000	AMORT. TRAVAUX AMÉNAGEMENTS	4 610,06 €		4 610,06 €
68111000	AMORT. MOBILIERS	9 855,62 €		9 855,62 €
68113000	AMORT. INFORMATIQUE TELEPHONIE	2 723,80 €		2 723,80 €
68114010	DOT AMTS LOGICIELS	247,56 €		247,56 €
68114113	AMORT. MAT INDUS OU CLUBS	17 295,69 €		17 295,69 €
68150000	PROVISIONS CONVENTIONNELLES POUR DÉPART A LA RETRAITE	29 820,40 €		29 820,40 €
68158000	PROVISIONS POUR LITIGES	10 000,00 €		10 000,00 €
68900000	PRORATA SUBVENTIONS AFFECTÉES AUX EXERCICES SUIVANTS	32 103,33 €		32 103,33 €
Total Sous-classe 68 - Amortissements et provisions		106 656,46 €		106 656,46 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
TOTAL CLASSE 6 > CHARGES 2018/2019		1 282 654,46 €	132 692,78 €	1 149 961,68 €

PRODUITS 2018/2019

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
70600000	PRESTATION ALSH		121 276,86 €	121 276,86 €
70610000	PRESTATIONS JEUNESSE MAIRIE		21 250,00 €	21 250,00 €
70620000	PRESTATIONS CONTRAT EDUCATIF LOCAL (Part Mairie)		8 000,00 €	8 000,00 €
70630000	PRESTATIONS ESTIVADES (Mairie)		6 000,00 €	6 000,00 €
70640000	AUTRES PRESTATIONS		4 650,50 €	4 650,50 €
70650000	PRESTATIONS DE SERVICE CAF (PSO)		4 476,48 €	4 476,48 €
70710000	PETITS DEJEUNERS		9 559,00 €	9 559,00 €
70720000	VENTES REPAS INCLUS DANS PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT		38 347,50 €	38 347,50 €
70721000	VENTES D'AUTRES REPAS		54 910,08 €	54 910,08 €
70730000	NUITEES SEULES		44 647,00 €	44 647,00 €
70760000	GOUTERS COLLATIONS		6 085,50 €	6 085,50 €
70770000	VENTES BAR		6 273,70 €	6 273,70 €
70780000	VENTES DIVERSES		4 034,00 €	4 034,00 €
70831000	PARTICIPATION AUX FRAIS STRUCTURELS POUR MISE A DISPO SALLES		10 975,00 €	10 975,00 €
70833000	LOCATIONS DE MATÉRIEL D'ACTIVITÉ	50,00 €	3 027,00 €	2 977,00 €
70881000	PRODUITS DES SORTIES	78,00 €	37 354,00 €	37 276,00 €
70882000	PRODUITS DES MANIFESTATIONS		10 218,88 €	10 218,88 €
70883000	PRODUITS DES SÉJOURS		88 187,00 €	88 187,00 €
70884000	PRODUITS MULTIMÉDIA		12 487,95 €	12 487,95 €
70885000	PRODUITS DES FORMATIONS ET STAGES	28,00 €	1 298,00 €	1 270,00 €
Total Sous-classe 70 - Vente de produits et de prestations		156,00 €	493 058,45 €	492 902,45 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
74010000	SUBVENTIONS ASP (Contrats aidés)	4 478,57 €	114 111,68 €	109 633,11 €
74020000	SUBVENTIONS ASP (Service Civique)		4 763,32 €	4 763,32 €
74130000	SUBVENTIONS DDCSPP		4 400,00 €	4 400,00 €
74131000	SUBVENTIONS C.N.D.S (Clubs sportifs)		12 179,00 €	12 179,00 €
74141000	SUBVENTIONS CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE		1 500,00 €	1 500,00 €
74142000	SUBVENTIONS CONSEIL RÉGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON		3 000,00 €	3 000,00 €
74143000	SUBVENTIONS COMMUNAUTÉ DES COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE		8 000,00 €	8 000,00 €
74410000	SUBVENTIONS MAIRIE LÉZIGNAN (Fonctionnement)	23 333,33 €	93 333,33 €	70 000,00 €
74420000	SUBVENTIONS MAIRIE LÉZIGNAN (Clubs)		56 500,00 €	56 500,00 €
74500000	SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE		13 270,00 €	13 270,00 €
74530000	SUBVENTIONS CAF		1 350,00 €	1 350,00 €
74531000	SUBVENTION AGEFIPH		2 225,00 €	2 225,00 €
Total Sous-classe 74 -Subventions		27 811,90 €	314 632,33 €	286 820,43 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
75400000	COLLECTES / SPONSORING		734,00 €	734,00 €
75600000	ADHÉSIONS (Cartes MJC)		43 177,00 €	43 177,00 €
75610000	COTISATIONS ACTIVITÉS (Clubs)	1 129,56 €	310 691,21 €	309 561,65 €
75620000	ADHÉRENTS FRAIS STRUCTURELS	9 080,00 €	1 240,00 €	7 840,00 €
75630000	ADHESIONS GROUPES CIS		1 999,00 €	1 999,00 €
75800000	PRODUITS DIVERS DE GESTION		0,17 €	0,17 €
75850000	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (Dons et autres partenariats)		3 646,03 €	3 646,03 €
Total Sous-classe 75 - Produits liés à la gestion courante		10 209,56 €	361 487,41 €	351 277,85 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
76100000	PRODUITS FINANCIERS		53,32 €	53,32 €
Total Sous-classe 76 - Produits financiers			53,32 €	53,32 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
77200000	PRODUITS EXCEPTIONNELS ADHÉRENTS		186,44 €	186,44 €
77800000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		12 307,66 €	12 307,66 €
Total Sous-classe 77 - Produits exceptionnels			12 494,10 €	12 494,10 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
78150000	REPRISE SUR PROVISIONS RETRAITES		2 961,00 €	2 961,00 €
78940000	REPRISES SUBVENTIONS VERSÉES SUR EXERCICES PRÉCÉDENTS		13 450,00 €	13 450,00 €
Total Sous-classe 78 - Reprises sur provisions			16 411,00 €	16 411,00 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
79100000	REMBOURSEMENTS DIVERS	52,00 €	7 151,86 €	7 099,86 €
79130000	REMBOURSEMENTS FORMATIONS PROFESSIONNELLES (Uniformation)		4 522,63 €	4 522,63 €
79140000	REMBOURSEMENTS ARRÊTS MALADIES CPAM ET PRÉVOYANCE	10 013,11 €	12 817,25 €	2 804,14 €
79142000	AVANTAGE EN NATURE		1 979,70 €	1 979,70 €
79152000	REMB FRAIS REJET IMPAYES		551,00 €	551,00 €
Total Sous-classe 79 - Tranferts de charges		10 065,11 €	27 022,44 €	16 957,33 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
TOTAL CLASSE 7 > PRODUITS 2018/2019		48 242,57 €	1 225 159,05 €	1 176 916,48 €

Résultat Exercice 2018/2019

+ 26 954,80 €



La MJC est une association reconnue d'intérêt général. Cette reconnaissance nous permet de mettre en place des actions de mécénat. Ce mécanisme permet aux donateurs de bénéficier de crédits d'impôts. 3 types de soutiens sont possibles pour notre association :

L'adhésion solidaire et le don financier

Cela permet aux adhérents d'effectuer un complément financier lors de leurs inscriptions, « l'adhésion solidaire » et récupérer ensuite 66 % du don effectué en crédit d'impôt sur le revenu. Tout particulier qui le souhaite (adhérent ou non) peut également faire un don numéraire à la MJC. Le crédit d'impôt se calcule de la même façon.

CARTE MJC SIMPLE	CARTE MJC SOLIDAIRE	CRÉDIT D'IMPÔT	COÛT RÉEL APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT
ADULTES (26 ANS ET +)			
25 €	50 €	33 €	17 €
	ou 60 €	39,60 €	20,40 €
	ou 70 €	46,20 €	23,80 €
ADOS (15-25 ANS)			
20 €	38 €	25,08 €	12,92 €
	ou 48 €	31,68 €	16,32 €
	ou 58 €	38,28 €	19,72 €
ENFANTS (JUSQU'À 15 ANS)			
15 €	24 €	15,84 €	8,16 €
	ou 34 €	22,44 €	11,56 €
	ou 44 €	29,04 €	14,96 €

En 2018/2019 nous avons reçu **14** dons de la part de nos adhérents ou sympathisants.

Merci à Nicole et Pierre CLARETO, Pierrette CUELLAR, Mylène FERRUCCI, Aline et Jean-Marie DAMAS, Thierry DENARD, Anne-Marie FAGNONI, Antoine FANTIN, Vanessa LAUQUE, Carine LEBRUN, Martine et Didier MERCIER, Jean-Marc et Isabelle POURSIANE, Elizabeth RUELLE, Marie-Thérèse TOULOUZE, Claire et Max VALETTE.

Le mécénat d'entreprise

C'est un soutien financier versé par une entreprise à notre association. Peuvent bénéficier du mécénat d'entreprise les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel. Le don ouvre droit à un crédit d'impôt de 60% sur l'impôt sur les sociétés.

Merci à MAC DONALD Lézignan et l'entreprise CAPDEVILLE TRANSPORT qui ont participé au financement de nos actions en 2018/2019.



La renonciation des remboursements de frais engagés par nos bénévoles

De nombreux bénévoles renoncent à se faire rembourser certains frais (comme les frais de déplacements avec véhicules personnels). Cela équivaut à un don en nature.

En 2018/2019, **18** bénévoles ont renoncé à la somme de **9 591 €** et se verront en contrepartie remettre une attestation afin de récupérer la somme non réclamée à la MJC en crédit d'impôt.

Merci à Nicolas ROUDOVSKI, Jean-Marc POURSIANE, Régis BENHAMOUDA, Hervé HERVIN, André MOUSNIER, Jean-Claude ROUX, Fabienne POINCIN, Michel RIGAUD, Thierry OZOUX, Nicole CLARETO, Gisèle DUBESSY, Jean-Marie DAMAS, Georges LARRIGOLE, Georges BONNAVENC, Francine PEREZ, André-Jacques BERTHELOT, Roger FABRY et Jacky PINTEAUX.

Bilan comptable au 31/08/2019

Un **bilan comptable** est le document qui synthétise ce que l'association **possédait au 31/08/2019** (biens et matériel regroupés dans l'actif du bilan) et l'ensemble de ses **ressources** (capital, réserve, crédits, trésorerie regroupés dans le passif du bilan). Le total du bilan est de **609 363 €** contre **324 863 €** au 31/08/2018.

BILAN AU 31/08/2019



BILAN AU 31/08/2018



LES FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs sont des fonds durables apportés par les adhérents de l'association, les particuliers, les collectivités publiques, l'Etat. Ils sont constitués des apports, de nature différente, faits à l'association sur le long terme ou définitivement (cumul des résultats des exercices comptables depuis la création de l'association). Après affectation du résultat de l'exercice 2017/2018 (+ **24 186 €**) ils représenteront **91 960 €** contre **65 005 €** l'an dernier.

LES PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges sont de **52 285 €** au 31/08/2019 contre **15 426 €** au 31/08/2018.

Elles augmentent de **36 859 €**. Nous avons provisionné les primes de départ en retraite de l'ensemble des salariés en CDI arrivant à l'âge de 45 ans. Nous avons également provisionné 10 000 € pour risque (prévision d'une confirmation de la condamnation de l'Athlétic-Club).

LES FONDS DÉDIÉS

Il s'agit de sommes non-consommées intégralement sur l'exercice comptable 2018/2019 et qui seront inscrites dans le compte de résultat 2019/2020 pour **32 103 €**. Il s'agit principalement de subventions obtenues dans le cadre de la Politique de la Ville dont les projets seront réalisés en novembre 2019 et février 2020.

LA TRÉSORERIE

Au 31/08/2019 nous disposons de **55 860 €** contre **7 048 €** au 31/08/2018. La trésorerie disponible au 31/08/2019 est en augmentation de **48 811 €** par rapport à l'exercice précédent.

LES EMPRUNTS

La MJC a contracté deux emprunts :

- le premier, d'un montant de **150 000 €**, remboursable sur 7 ans au taux de 1% a été souscrit en 2014 pour le nouveau mobilier et pour l'équipement des cuisines. Au 31/08/2019 il restera à rembourser sur ce crédit la somme de **83 441 €**. Il sera soldé en juin 2023.
- le second, d'un montant de **450 000 €** (seulement **201 633 €** engagés au 31/08/2019) a été souscrit en octobre 2018 et sera remboursable sur 20 ans (jusqu'en 2039). Ce second prêt concerne le rachat de l'Athlétic-Club et les travaux de réhabilitation.

LES DETTES

Concernant les dettes diverses (factures non-parvenues à la fin de l'exercice comptable) nous devons :

- **53 452 €** à nos fournisseurs (contre **34 684 €** au 31/08/2018),

- **66 262 €** aux personnels, aux organismes sociaux et fiscaux (charges trimestrielles non échues à la clôture et le FONJEP) contre **67 671 €** au 31/08/2018.

- **4 892 €** de charges diverses (taxe de séjour, taxe foncière pour la première fois et taxes sur les salaires) contre **604 €** au 31/08/2018.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Il s'agit des équipements en notre possession ou des investissements engagés que nous amortissons sur plusieurs exercices comptables (dès lors que le montant d'achat ou de l'investissement est supérieur à 500 €). Au 31/08/2019, les immobilisations représentaient **419 222 €** contre **187 906 €** l'an dernier. Cette augmentation de **231 316 €** correspond principalement à l'achat de l'Athlétic et du début des travaux de mise en conformité.

Les amortissements pratiqués sur l'exercice 2018/2019 sont de **34 732 €** (inscrits au Compte de Résultat).

Immobilisations liées au projet ATHLETIC CLUB

Code	Client	Description	Date	Durée	Date	Montant
2110-001	Achat bâtiments Athlétic Club	Athlétic Club	31/01/2019	20 ans	30/01/2039	72 000,00 €
2135-001	GROTTI Bruno	Etude architecturale préalable	31/10/2018	20 ans	30/10/2038	2 400,00 €
2135-002	GROTTI Bruno	Etude architecturale globale	31/10/2018	20 ans	30/10/2038	12 720,00 €
2135-003	LISEC	Etude structure 1 Salle Fitness	20/12/2018	20 ans	19/12/2038	972,00 €
2135-004	ENTEC	Mission de maîtrise d'œuvre 1	10/12/2018	20 ans	09/12/2038	2 017,56 €
2135-005	LISEC	Etude structure 2 Salle Fitness	04/04/2019	20 ans	03/04/2039	1 440,00 €
2135-006	MIQUEL ELECTRICITE	Mise en conformité électrique Situation n°1	31/05/2019	15 ans	30/05/2034	2 495,22 €
2135-007	FAUCHE MENUISERIE	Menuiserie (portes et cadres + pose) Situation n°1	21/06/2019	15 ans	20/06/2034	4 622,40 €
2135-008	LEZICONSTRUCTION	Démolition et gros œuvre Situation n°1	11/06/2019	20 ans	10/06/2039	29 887,78 €
2135-009	CHAUDRAUDE	Structure acier salle de fitness	18/06/2019	20 ans	17/06/2039	27 775,24 €
2135-010	SFPM	Plaquiste Situation n°1	23/07/2019	15 ans	22/07/2034	17 880,24 €
2135-011	ENTEC	Mission de maîtrise d'œuvre 2	16/07/2019	20 ans	15/07/2039	1 899,84 €
2135-012	ECO CERAMIQUE	Carrelage	24/07/2019	15 ans	23/07/2034	2 069,71 €
2135-013	DAUMAS	Chauffage, ventilation, climatisation Situation n°1	11/07/2019	15 ans	10/07/2034	18 281,08 €
2135-014	SOURCES	Sol souples et réagrage	21/07/2019	20 ans	20/07/2039	6 000,00 €
2135-015	SFPM	Plaquiste Situation n°2	02/07/2019	15 ans	01/07/2034	9 939,36 €
2135-016	FITNESS BOUTIQUE	Dalles sols protection muscu	29/07/2019	20 ans	28/07/2039	4 908,00 €
2135-017	MIQUEL ELECTRICITE	Mise en conformité électrique Situation n°2	27/07/2019	15 ans	26/07/2034	10 424,20 €
2135-018	DAUMAS	Chauffage, ventilation, climatisation Situation n°2	26/08/2019	15 ans	25/08/2034	7 492,28 €
2135-019	ENTEC	Mission de maîtrise d'œuvre 3	26/08/2019	20 ans	25/08/2039	3 416,04 €

Autres immobilisations

Code	Client	Description	Date	Durée	Date	Montant
2182-015	TOLLENS	Sols souples	31/10/2018	10 ans	30/10/2028	1 525,50 €
2182-016	CONFORT HABITAT	Grilles sécurité	19/04/2019	10 ans	18/04/2029	3 081,60 €
2154-137		2 Tables de Ping Pong	09/11/2018	8 ans	08/11/2026	998,00 €
2154-138		Socles barres de danse classique	28/01/2019	8 ans	27/01/2027	871,20 €
2154-139	BALADE GOURMANDE	Meuble réfrigéré cafet	31/08/2019	8 ans	30/08/2027	500,00 €
2050-006	AIGA	2 licences logiciel de gestion NOE	31/08/2019	3 ans	30/08/2022	1 800,00 €
2181-071	MANUTAN COLLECTIVITE	34 Chaises	09/11/2018	8 ans	08/11/2026	1 381,57 €
2181-072	DECORBIERES	Enseigne murale MJC	11/01/2019	10 ans	10/01/2029	2 964,00 €
2181-073	MEYZEN (KASDAL LIQUIDATION)	Divers mobilier	02/07/2019	10 ans	01/07/2029	2 779,92 €
2183-065	CDISCOUNT	2 ordinateurs HP	23/11/2018	4 ans	22/11/2022	1 378,10 €
2183-066	CDISCOUNT	2 ordinateurs HP + Caméras	25/07/2019	4 ans	24/07/2023	1 493,97 €
						18 773,86 €

LES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS

D'AVANCE ET LES CRÉANCES

Au 31/08/2019 nous avons engagé **15 515 €** de charges et comptabilisé **23 333 €** de produits qui concernent l'exercice 2019/2020. Il nous restait à encaisser **85 488 €** de la part de nos clients, adhérents et usagers et **27 590 €** de la part des collectivités (principalement de la Mairie).

LES STOCKS

Nos stocks à la fin de l'exercice représentaient la somme de **5 414 €** contre **5 345 €** l'an dernier.

Rapport du Commissaire aux Comptes

A l'assemblée générale de la M.J.C de Lézignan Corbières
Mesdames et Messieurs les membres de l'Association,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la MJC de Lézignan Corbières relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En résumé, les diligences effectuées par le Commissaire aux comptes pour fonder son appréciation se sont portées sur :

- Le contrôle des recettes de l'association : prestations, subventions et cotisations des adhérents ;
- La vérification des charges d'exploitation et plus particulièrement des frais de personnel et des provisions constatées ;
- L'examen attentif des comptes d'actif et de passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

7. RAPPEL DE LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport
- sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Béziers, le 14 février 2020

FIDURIS AUDIT

Commissaire aux Comptes



5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



SAMEDI 29 FÉVRIER - MJC Lézignan Corbières

mjc *Lézignan-Corbières*



25, rue Marat
11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES
04 68 27 03 34
info@mjc-lezignan-corbieres.com

www.mjc-lezignan-corbieres.com

